



Centre d'Information et de Documentation – Maison des Associations Humanitaires de Touraine

Centre des Halles, Place Gaston Paillhou - 37000 Tours

02 47 38 35 36 - association.cidmaht@laposte.net - www.cidmaht.fr

W372006485 SIRET : 38965702400029 Code APE (NAF) : 9499Z

le CID-MAHT est un centre



Conseil d'administration 2013 élu lors de l'Assemblée Générale, le 16 janvier 2013

Catherine Lison-Croze
Cécile Wallis
Françoise Vénier
Georges Mougel
Georges Rondeau
Marc Sam-Giao
Marie Teinturier
Marie-Claude Bolzon
Mauricette Brulé
Michèle Letanneux
Roberto Martinez
Tiffany Descormier

Article 7.1 : Constitution : L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans et renouvelable par tiers chaque année.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sous réserve que le quorum de la moitié soit atteint. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La moitié au moins des membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Bureau doivent être majeurs et jouir de leurs droits civiques.

Les membres du Conseil d'Administration ne doivent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction.

Article 7.2 : Rôle du Conseil d'Administration : Le Conseil d'Administration a pour rôle de proposer les orientations à prendre pour atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée Générale.

Bureau 2013 élu lors du CA du 31 janvier 2013

Président	Georges Rondeau
Trésorier	Marc Sam-Giao
Secrétaire	Georges Mougel
Membre	Mauricette Brulé
Membre	Michèle Letanneux

Article 8.1 : Constitution : Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau composé au moins de 4 membres : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Article 8.2 : Rôle du bureau : Le bureau a pour rôle :

- la gestion des affaires courantes de l'association,
- l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.